

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 1^{er} avril 2025 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield à compter de 12 h 55, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents

Monsieur le conseiller Mario Langevin
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Steve Lefebvre
Monsieur le conseiller Nicolas Malette
Madame la conseillère Anne Potvin
Monsieur le conseiller Pierre Nelson Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le substitut Hugo Guénette
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette
Madame la conseillère Cheryl Sage-Christensen
Madame la conseillère Carole Robert
Monsieur le conseiller Robert Bergeron
Madame la conseillère Francine Fortin
Madame la substitut Marianne Poulin
Madame la conseillère Véronique Danis
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Lac Sainte-Marie
Low
Kazabazua
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Sont absents :

Monsieur le conseiller Mathieu Caron	Gracefield
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Joanie Courchaine, directrice générale, madame Carolane Saumur Belley, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et gestionnaire de projet et des employé(e)s de la MRC.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Ouverture de la séance par la préfète

Monsieur le conseiller Nicolas Malette déclare la séance ouverte à 12 h 55.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents, en date du 27 mars 2025. Les membres absents sont représentés respectivement par un substitut dument nommé.

2025-R-AG089

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour du 1^{er} avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-R-AG090

Avis de motion – projet de règlement 2025-418 « Décrétant une dépense de 8 282 236 \$ et un emprunt de 8 282 236 \$ afin de financer les travaux de construction relatifs à l’agrandissement du siège social »

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Roch Carpentier qu’un règlement portant le numéro 2025-418 et le titre « Décrétant une dépense de 8 282 236 \$ et un emprunt de 8 282 236 \$ afin de financer les travaux de construction relatifs à l’agrandissement du siège social » est déposé à la présente séance et sera adopté à une séance ultérieure. L’avis de motion est assorti d’une demande de dispense de lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2025-418 « Décrétant une dépense de 8 282 236 \$ et un emprunt de 8 282 236 \$ afin de financer les travaux de construction relatifs à l’agrandissement du siège social »

Le projet de règlement portant le numéro 2025-418 et le titre « Décrétant une dépense de 8 282 236 \$ et un emprunt de 8 282 236 \$ afin de financer les travaux de construction relatifs à l’agrandissement du siège social » est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche lors de la présente séance, pour adoption à une séance ultérieure.

VARIA POUR INFORMATION

PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

CLÔTURE DE LA SÉANCE

2024-R-AG091

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Nicolas Malette propose et il est résolu de clôturer la présente séance, il est présentement 13 h 01.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Chantal Lamarche
Préfète

Carolane Saumur-Belley
Directrice générale adjointe
Greffière trésorière adjointe

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.